

ÊTES-VOUS PRÊTS POUR LE RGPD ?

LE NOUVEAU RÉGLEMENT SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

25 MAI 2018

POURQUOI LE RGPD AFFECTE-T-IL LES ENTREPRISES SUISSES ?

Le RGPD a une portée extraterritoriale qui s'applique à des entreprises suisses. En particulier, celles qui offrent des produits ou services à des personnes localisées dans l'Union européenne

Le RGPD sert d'inspiration au projet de révision de la loi fédérale suisse sur la protection des données (LPD)

OBJECTIFS :

Renforcer les droits des personnes physiques en matière de protection des données et faciliter la libre circulation des données à caractère personnel dans le marché unique numérique

QUELLES ENTREPRISES SONT CONCERNÉES ?

Les entreprises ayant une activité dans l'UE

Les entreprises hors Union européenne traitant des données personnelles de ressortissants de l'UE

QUE SIGNIFIE LE RGPD POUR LES INDIVIDUS ?

- Obligation d'obtenir le consentement d'une personne avant d'utiliser ses données personnelles
- Chaque individu a un droit d'accès à toutes ses données
- Chaque individu peut demander la suppression de ses données personnelles

PEINES MAXIMUM ENCOURUES EN CAS DE NON-RESPECT

20 MILLIONS D'EUROS



4% DU CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL MONDIAL

NOS 5 CONSEILS POUR VOUS AIDER À RESPECTER LE RGPD

1

Désignez un responsable de protection des données qui mettra en place les procédures nécessaires à la mise en conformité et prenez le temps de former et sensibiliser vos employés

2

Conservez une preuve légale de toutes les mesures mises en place et réalisez régulièrement des audits

3

Mettez en place une procédure en cas de violation, comprenant la notification aux autorités sous 72h et effectuez des évaluations d'impact de risques d'atteinte à la confidentialité

4

Veillez à ce que vos produits et services s'accompagnent d'une garantie de protection des données

5

Détruisez les données personnelles (papiers et supports numériques) dès la durée légale de conservation expirée